



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ligne Aulnoye-Aymeries Mons

Question écrite n° 46836

Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les inquiétudes exprimées par le syndicat CGT des cheminots d'Aulnoye-Aymeries, dans le département du Nord, ainsi que par leurs homologues belges quant aux menaces de suppression des navettes ferroviaires Mons (Belgique)-Aulnoye-Aymerie et Aulnoye-Mons. Le bassin de la Sambre français notamment et le Hainaut belge sont déjà durement touchés par la conjoncture socio-économique suite à la reconversion industrielle. Les cheminots, qui bénéficient du soutien des élus de l'arrondissement d'Avesnes et de la population, demandent le maintien des relations ferroviaires et leur développement afin qu'un service public de qualité puisse être sauvegardé et que la région d'Aulnoye ne soit pas transformée, à l'heure de la construction européenne, en voie sans issue. Ils souhaitent le maintien de plusieurs navettes, chaque jour, qui permette d'obtenir une correspondance à Mons pour Bruxelles et à Aulnoye-Aymeries pour Paris. De plus, les initiatives culturelles et économiques pourraient être amplifiées en liaison avec le théâtre du manège de Maubeuge et le centre culturel de Mons, son hall des expositions et son complexe « Imaginons », ainsi que les échanges scolaires entre le lycée Jeanne-d'Arc à Aulnoye-Aymeries et le lycée de Mons. Par ailleurs, à l'heure de la levée des barrières douanières, ils sollicitent la suppression de la taxe archaïque de passage de la frontière incluse dans le prix du titre de transport, qui représente 50 % du prix du billet sur un trajet Aulnoye-Mons, afin de créer une concurrence saine entre le rail et la route. A plus long terme, les cheminots aspirent à une transformation des navettes Mons-Aulnoye en navettes Mons-Maubeuge - Aulnoye ainsi qu'à la mise en place de navettes aller-retour Bruxelles aéroport-Mons-Maubeuge. Il lui demande s'il compte favoriser le maintien des navettes ferroviaires Aulnoye-Aymeries-Mons et quelles réponses il compte apporter aux propositions des cheminots.

Texte de la réponse

Des navettes avaient été instituées au service d'été 1996 entre Mons et Aulnoye à l'occasion de la mise en oeuvre de la desserte Bruxelles-Paris par le service Thalys via la ligne à grande vitesse. En effet, la SNCB avait souhaité maintenir une possibilité de desserte entre Mons et Paris par correspondance avec les trains grandes lignes Charleroi-Paris desservant Aulnoye. Cette desserte a été réalisée avec des rames modernes AM96 fournies par la SNCB. Après quatre années d'exploitation, la fréquentation moyenne de ces navettes est restée très faible (moins de 10 voyageurs par circulation). En conséquence, la suppression de cette desserte est devenue effective depuis le 28 mai 2000. Cette question peut être examinée dans l'étude sur l'amélioration des relations transfrontalières envisagée dans le cadre du nouveau contrat de plan Etat-région Nord - Pas-de-Calais 2000/2006. Cette étude devrait permettre de réorienter la stratégie de l'offre entre la France et la Belgique, et déboucher sur des solutions adaptées au contexte local. La loi du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains prévoit que toutes les régions deviendront autorités organisatrices pour les services ferroviaires régionaux de voyageurs y compris lorsque ceux-ci sont transfrontaliers. Le conseil régional du Nord - Pas-de-Calais peut dans ce cadre étudier les différentes solutions possibles pour améliorer ce type de liaison transfrontalière.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bataille](#)

Circonscription : Nord (22^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46836

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2000, page 3204

Réponse publiée le : 23 juillet 2001, page 4279